

---

## Ministères, Avis concernant les...

---

### Affaires municipales et Habitation

---

#### Municipalité de paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix

J'approuve, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (chapitre O-9), en date du 3 septembre 2021, la demande de changement de nom de la Municipalité de paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix, située dans la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup, pour lui donner le nom de «Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix».

*Le sous-ministre,*  
FRÉDÉRIC GUAY

7564

---

### Culture et Communications

---

#### Fabrication d'accordéons diatoniques

*Avis de désignation d'un élément  
du patrimoine immatériel*

La ministre de la Culture et des Communications, Mme Nathalie Roy, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, elle désigne cet élément du patrimoine immatériel :

La fabrication d'accordéons diatoniques consiste en un assemblage complexe d'une multitude de pièces qui forment ultimement deux caisses et un soufflet. La facture de cet instrument à clavier requiert une grande diversité de matériaux, principalement le bois, le métal, le carton et le tissu. Développé au Québec à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, ce savoir-faire séculaire exige que l'artisan possède une excellente dextérité, mais aussi les notions musicales nécessaires à l'accordage de l'instrument. Les techniques de fabrication d'accordéons diatoniques s'apprennent dans les sphères familiale et communautaire, au contact d'autres praticiens et de musiciens qui se transmettent des connaissances de génération en génération;

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

La fabrication artisanale d'accordéons diatoniques est un savoir-faire technique qui se transmet, de maître à apprenti, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Le Québec est l'un des rares endroits au monde où l'accordéon diatonique à dix boutons est encore fabriqué. Il se distingue d'autres types d'accordéons diatoniques par sa petite taille et sa bisonorité. Les compétences et les connaissances sur lesquelles repose la fabrication d'accordéons diatoniques sont transmises de génération en génération dans la sphère familiale ou communautaire. Fort présent dans le répertoire musical traditionnel, l'accordéon se joue lors de veillées de danse, de fêtes coutumières et de festivals et s'avère souvent accompagné du violon et du piano. Les instruments signés de la main des fabricants québécois sont puissants, légers et robustes. Leur notoriété est reconnue au Québec comme à l'échelle internationale;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 26 août 2021

*La ministre,*  
NATHALIE ROY

7566

#### Jeu d'accordéon diatonique

*Avis de désignation d'un élément  
du patrimoine immatériel*

La ministre de la Culture et des Communications, Mme Nathalie Roy, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, elle désigne cet élément du patrimoine immatériel :

Le jeu d'accordéon diatonique est une forme d'expression musicale trouvant des adeptes dans plusieurs régions du Québec. Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, cet instrument composé d'un soufflet et d'un clavier à dix touches fait partie intégrante de la musique traditionnelle du Québec et